Chavornay, le 24 novembre 2020

Au Conseil Communal
de et à 1373 Chavornay

Rapport de la Commission
concernant le Préavis Municipal n° 15-5/2020
Essert-Pittet – Chemin de la Côte
Remplacement d'un collecteur d'eau claire, d'une borne hydrante et de sa conduite l'alimentant
Demande de crédit

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

La Commission composée de Messieurs Lionel Malherbe et Charles-Henri Barby et présidée par Madame Nadia Gloor a siégé le mardi 24 novembre 2020 à la maison de commune en présence de Monsieur Pascal Desponds, Municipal en charge du préavis. Monsieur Pietro Maffei était excusé.
La Commission remercie Monsieur Desponds pour les informations fournies ainsi que pour les réponses exhaustives aux questions posées.
La Commission salue également l'excellente qualité du préavis, qui expose de manière claire et complète la situation actuelle, les différents éléments du projet ainsi que ses coûts et son financement.

Préambule
Selon le plan général d'évacuation des eaux, ce collecteur était déjà sous-dimensionné en 2008.
4 villas jumelles sont actuellement en construction sur les parcelles n°4091 et 4092 et devront être raccordées à ce collecteur.
Il est donc nécessaire de le remplacer afin de pouvoir augmenter son diamètre.
La borne hydrante située dans ce secteur ainsi que la conduite qui l'alimente sont en mauvais état.
De plus, le diamètre de cette dernière ne respecte plus les exigences de débit de 160mm imposées par l'ECA.

Analyse
Ce projet comporte :

- la pose d'une nouvelle conduite en PVC d'un diamètre de 250mm
- le changement de la borne hydrante et de sa conduite d'alimentation
- l'ajout de regards et le remplacement de grilles de collecte de l'eau de surface
- la mise à jour du cadastre souterrain

À noter que Romande Energie, Swisscom et VO Energies Multimedia sont intéressés à profiter de ces travaux pour équiper le secteur et que pour les tronçons communs les frais de fouille seront donc partagés.

Coût et financement
Le coût total de ce projet est de CHF 108'000 TTC, étude comprise.
Un montant de CHF 9'000 correspondant à environ 10% du montant des travaux a été budgété pour les divers et imprévus.

Le remplacement de la borne hydrante relève de l'entretien, mais une demande de participation sera tout de même adressée à l'ECA.
La dépense sera réglée par la trésorerie courante.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission à l'unanimité invite le Conseil Communal à prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de Chavornay

- Vu le Préavis Municipal n° 15-5/20,
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 108'000 TTC pour le remplacement d'un collecteur d'eau claire, d'une borne hydrante et de sa conduite l'alimentant dans la zone du Chemin de La Côte à Essert-Pittet
- de régler cette dépense par la trésorerie courante. Elle fera l'objet d'un prélèvement sur le compte de bilan 9280.3 « Financements spéciaux et fonds de réserve, épuration » pour CHF 75'600 et d'un prélèvement sur le compte de bilan 9280.4 « Financements spéciaux et fonds de réserve, eau » pour CHF 32'400.

La Commission

Lionel Malherbe

Charles-Henri Barby

Nadia Gloor, rapporteuse